

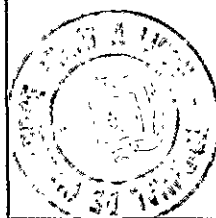


Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



14222341



04-12-2014

Division LIEGE

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : BE0547.717.626

Dénomination

(en entier) : **TURENTY**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : QUAI DE LA BOVERIE 97 à 4020 LIEGE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

TURENTY SPRL

Société Privée à responsabilité limitée

Siège social : Quai de la Boverie 97 à 4020 Liège

Numéro d'entreprise : 0547.717.626

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2014

Le 16 septembre deux mille quatorze se sont réunis en séance extraordinaire au siège social les gérants de la SPRL TURENTY convoqués par Monsieur TURKI, gérant.

Bureau

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur TURKI Omar, gérant.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur REBHA Feghoul, associé.

Composition de l'assemblée

Sont ici présents personnellement ou dûment représentés par un mandataire, les associés suivants :

- Monsieur TURKI Omar, titulaire de 42 parts sociales ;
- Monsieur REBHA Feghoul, titulaire de 29 parts sociales ;
- Madame ABDELLAOUI Abdellah, titulaire de 29 parts sociales.

Le président constate que tous les associés sont présents et qu'il n'y a pas lieu de justifier de la régularité des convocations.

Exposé du président

Le président expose et requiert le secrétaire de dresser le procès-verbal de ce qui suit :

La présente réunion de l'assemblée a pour ordre du jour :

-Transférer le siège social du Quai de la Boverie 97 à 4020 Liège à l'adresse suivante : Rue Belvaux 73b à 4030 Grivegnée

Volet B - Suite

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré arrête la résolution suivante :

-Le siège social de l'entreprise est transféré rue Belvaux 73b à 4030 Grivegnée

L'assemblée arrête cette résolution à l'unanimité des voix.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h15.

Dont procès-verbal

Dressé à GRIVEGNEE, le 16 septembre 2014.

Lecture faite, les associés ont signé.

Omar TURKIFeghoui REBHA

Abdellah ABDELLAOUI